



Blockchain : Archipels lance son offre de certification documentaire avec son premier client Vialink

Paris, le 10 février 2021 – Société créée le 16 septembre 2020 par quatre tiers de confiance (la Caisse des Dépôts, EDF, Engie et La Poste), pour apporter aux Européens des services de confiance numérique à forte valeur ajoutée, Archipels annonce le lancement de sa première offre de certification d'informations liées aux individus et aux entreprises via la blockchain. Archipels inaugure la commercialisation de cette prestation dédiée à la certification de documents avec VIALINK, leader français de l'automatisation du traitement des dossiers clients (KYC) pour la banque, l'assurance et l'immobilier.

Une 1^{ère} offre de certification de documents pour lutter contre la fraude

Alors que 7 entreprises sur 10 ont été victimes d'une tentative de fraude en 2019, les acteurs de nombreux secteurs d'activité, dont les banques et les professions réglementées, sont amenés à effectuer environ 50 millions de contrôles en ligne par an.

L'offre de certification documentaire proposée par Archipels va permettre à de nombreux secteurs (banques et néo-banques, courtiers, assureurs ou encore prestataires sociaux) de vérifier l'authenticité des documents notamment dans le cadre de procédures KYC (connaissance du client) – en rapprochant au travers de la blockchain les documents transmis avec les référentiels des émetteurs.

Pour vérifier les documents qui leurs sont remis, les clients d'Archipels disposent désormais d'un moyen fiable pour mener à bien ces contrôles : qu'il s'agisse de documents liés à l'entreprise (Kbis, Statuts, listes de bénéficiaires), ou encore de factures, l'émetteur en établit une empreinte numérique cryptographique intégrée dans la blockchain ; Archipels joue un rôle de référentiel, véritable registre de documents certifiés.

Preuve d'auditabilité et de traçabilité, la blockchain d'Archipels permet de contrôler un document par rapport à un référentiel d'empreintes numériques. Il suffit de charger les documents à vérifier sur une plateforme en ligne développée pour le client, qui indique instantanément si le document est authentique ou non. Si les PDF sont modifiés ou falsifiés, ils ne sont pas authentifiés. La souveraineté et la confidentialité des documents sont ainsi garanties tout au long du parcours client, alors que se multiplient les scandales autour de la violation des données d'utilisateurs.

“Grâce à la blockchain, Archipels offre aux entreprises une certification et une protection des données entrantes : celles-ci sont cryptées et divulguées uniquement en bout de chaîne, pour

garantir une confidentialité optimale. A terme, nous avons pour ambition de fédérer un maximum d'entreprises - les acteurs de la sphère privée tels que les émetteurs de documents importants, les opérateurs téléphoniques, les assureurs - mais aussi la sphère publique. Nous souhaitons, grâce à notre offre unique, devenir un référent dans la sécurisation des données des entreprises et individus en Europe.” observe Hervé Bonazzi, CEO d’Archipels.

VIALINK, un premier partenariat en 2021



Acteur français de l'automatisation du traitement des dossiers clients (KYC) pour la banque, l'assurance et l'immobilier, VIALINK propose des solutions afin d'automatiser, sécuriser et faciliter les parcours clients critiques et complexes sur tous les canaux grâce au digital.

La sécurité et la protection des données personnelles faisant partie de son ADN, c'est tout naturellement que VIALINK a choisi de faire appel à Archipels afin de renforcer son offre KYC. Là où une analyse manuelle était auparavant la norme, les bénéfices de l'analyse automatique d'un dossier client à 360° en quelques secondes, grâce au service de certification d'Archipels, apportent aux clients de VIALINK gain de productivité, minimisation des risques et expérience utilisateur améliorée grâce à un parcours client fluide et simple pour leurs clients finaux.

Pour **Philippe Sanchis, CEO de VIALINK**, la complémentarité d'Archipels et de VIALINK est une évidence : *“J’ai immédiatement adhéré au principe et à l’idée d’Archipels. Parmi les documents que nous analysons pour nos clients, beaucoup émanent de structures telles qu’EDF, Engie. Archipels procure une garantie dans l’authentification de ces documents, en confirmant qu’il s’agit d’originaux. C’est une garantie supplémentaire à forte valeur ajoutée en termes d’assurance quant à la fiabilité de ces documents, et donc une solution innovante et efficace pour limiter la fraude.”*

Archipels, une infrastructure blockchain de consortium au service de la certification documentaire

La société a pour ambition de développer des services de confiance numérique à forte valeur ajoutée autour de la certification d'informations liées aux individus et aux entreprises. Archipels commercialise également l'accès à son infrastructure blockchain afin de proposer simplement un service d'hébergement, en mode « plateforme », à des tiers partenaires, souhaitant déployer, en propre, un service de certification de données ou de documents.

“Nous sommes fiers d’avoir pu lancer et de soutenir Archipels aux côtés d’EDF, Engie et La Poste. Dans la continuité de nos actions au niveau de la Caisse des Dépôts, Archipels propose une plateforme de services de confiance numérique sur la Blockchain, sécurisée et vérifiée en conformité avec les normes Européennes. Le but est de permettre aux citoyens et aux entreprises de sécuriser leurs données échangées et de lutter contre la fraude documentaire.”

déclare Benoit Parizet, Président du Conseil Stratégique d'Archipels et Chief Digital Officer de la Caisse des Dépôts.

À Propos de VIALINK :

Tiers de confiance, VIALINK révolutionne les parcours clients grâce à sa solution de vérification automatique des pièces justificatives des dossiers clients et sa solution de signature électronique. Son innovation, reconnue par de nombreux prix et certifications françaises et internationales, capitalise sur une expérience étendue des métiers les plus exigeants en matière de protection des données personnelles et de confiance.

Filiale du groupe bancaire BRED Banque Populaire, VIALINK a été reconnue en 2019 comme l'un des 10 éditeurs de solutions d'automatisation de connaissance client (KYC) à suivre au niveau mondial et en 2020 comme la solution KYC «Artificial Intelligence Driven » leader en France, elle compte déjà plus de 200 clients en France.

À Propos d'Archipels :

Issue du consortium créé par La Poste, EDF, Engie et la Caisse des Dépôts, Archipels développe une plateforme de certification documentaire sur technologie blockchain dont le prototype a été présenté à Vivatech en 2019.

La proposition de valeur d'Archipels repose sur une solution permettant de garantir l'authenticité des documents servant à garantir l'identité.

Pour cela, la solution d'Archipels permet de vérifier l'identité des personnes physiques et morales - notamment dans le cadre de procédures KYC – à partir d'un référentiel d'empreinte numériques fournis par les émetteurs directement.

L'ambition d'Archipels est de devenir le fournisseur référent dans la certification des données liées à l'identité des entreprises et individus en Europe.

Contact presse Archipels :

Cédric Damour – 07 84 21 02 20 – cedric.d@oxygen-rp.com